

## Procès-verbal du conseil municipal du 08 mars 2024

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, maire.  
Présents : Céline AGUERSIF, Thierry BAUDIN, Delphine DECHAVANNE, Marie-Claude GHERARDI Caroline, GUIFFRAY, Patrick SABONNADIÈRE, Michel TERRIER.

Excusé : Frédéric CHARMY,

Excusé ayant donné pouvoir : Henri NEYROUD donne pouvoir à Céline AGUERSIF.

Absent : Michael GAGNOUX.

Michel Terrier a été désigné secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du dernier Conseil municipal du 12 février 2024** : Le procès-verbal de la séance précédente est validé.

**Délibération pour l'approbation du Compte de Gestion 2023 du service de gestion comptable de Montluel** : la maire explique que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Elle présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le service de gestion comptable de Montluel. Elle précise que le montant des titres et des mandats est conforme au compte administratif de la commune et que les résultats sont identiques. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le service de gestion comptable de Montluel, certifié conforme par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et autorise le Maire à signer le compte de gestion 2023.

**Vote : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Délibération concernant le vote du compte administratif 2023** : Sous la présidence de Céline AGUERSIF et hors de la présence de Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents	Dépenses Ou Déficit	Recettes Ou Excédents
Résultats reportés		385 231.34	14 274.18		14 274.18	385 231.34
Opérations de l'exercice	307 815.04	455 183.88	399 670.27	329 545.17	707 485.31	784 729.05
TOTAUX	307 815.04	840 415.22	413 944.45	329 545.17	721 759.49	1 169 960.39
Résultats de clôture		532 600.18	84 399.28			448 200.90
Restes à réaliser			30 000.00	42 528.75	30 000.00	42 528.75
TOTAUX CUMULES	307 815.04	840 415.22	443 944.45	372 073.92	751 759.49	1 212 489.14
Résultats définitifs		532 600.18	71 870.53			460 729.65

Hors de la présence de Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

**Vote : Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**Délibération concernant l'affectation des résultats 2023** : Sylvie RIGHETTI-GILOTTE